EXPLOITANTS AGRICOLES

BÉNÉFICIEZ D'UNE COUVERTURE ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DE VOTRE ACTIVITÉ POUR ASSURER :

- Votre responsabilité civile
- La flotte de vos tracteurs et automoteurs agricoles ainsi que les matériels tirés, tractés ou portés avec cinq formules de garanties
- Les accidents corporels du conducteur

LE + GAN ASSURANCES

Nous assurons la couverture de **votre parc de matériel sans désignation** jusqu'à une valeur de 80 000 €.

ASSURANCE DES TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES

Une protection pour votre flotte d'automoteurs et votre parc de matériels

Vous possédez plusieurs engins agricoles ? Nous vous offrons la possibilité de les assurer avec la version Flotte de notre contrat Tracteurs, Automoteurs et Machines Agricoles.

Profitez de nos avantages :

- Un contrat unique pour l'ensemble de vos tracteurs, automoteurs, engins de récolte et de vos matériels de l'exploitation.
- Un avenant de régularisation par an pour mettre à jour la prime en fonction des entrées et sorties des engins de votre parc automoteur de l'année.
- Un coefficient de réduction est appliqué en fonction du nombre de véhicules assurés.

Bénéficiez d'un bilan assurance gratuit, complet et personnalisé

gan ASSURANCES

EXPLOITANTS AGRICOLES

Les atouts de notre solution dédiée aux matériels agricoles

DES GARANTIES QUI COUVRENT NOTAMMENT :

Votre responsabilité civile

- Dommages corporels, matériels, immatériels directement consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis, causés à un tiers et résultant d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion, dans lequel sont impliqués le bien assuré, ainsi que les accessoires et produits servant à son utilisation, les objets et substances qu'il transporte, de la chute de ces accessoires, produits, objets et substances.

Vos tracteurs et engins agricoles*

- Indemnisation en valeur d'achat du véhicule pendant deux ans pour un matériel neuf.
- Dégâts de rongeurs couverts en incendie et dommages électriques.
- Bris des glaces étendus aux rétroviseurs, phares, cabochons et toits ouvrants.
- Absorption d'un corps étranger par vos matériels de récolte.
- Bris de machine sur les onze premières années du véhicule.
- Assurance de matériels connectés y compris, les GPS, jusque 50 000 €.
- Possibilité de réaliser des contrats temporaires et d'assurer le matériel en copropriété.

Les accidents corporels du conducteur

- Nous vous garantissons l'indemnisation des préjudices survenus lors d'un accident de la circulation, mais aussi lors des opérations de chargement et de déchargement ou d'entretien du véhicule ou d'un matériel attelé au tracteur assuré.

* En option

Votre Agent général vous accompagne sur le long terme dans les moments clés de votre vie et construit avec vous une relation durable de confiance. Prenez rendez-vous.

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Ref. 3370-83239-122024 - Photo : www.shutterstock.com - Imprimeur : Service Reprographie.